

RCS : GRASSE
Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00431
Numéro SIREN : 392 453 064
Nom ou dénomination : CODIX COMPAGNIE DE DISTRIBUTION INFORMATIQUE EXPERT

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/003683



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	19 289 084	11 256 901	8 032 183	6 082 820
	Fonds commercial (1)	15 245		15 245	15 245
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	4 111	3 516	595	838
	Autres immobilisations corporelles	234 278	179 382	54 897	66 932
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	115 838		115 838	110 082	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	35 130	2 350	32 780	17 850	
TOTAL (II)		19 693 687	11 442 149	8 251 538	6 293 767
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	15 122 904		15 122 904	12 255 646	
Autres créances	1 252 776		1 252 776	1 182 466	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	747 841		747 841	783 879	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	97 619		97 619	83 934
	TOTAL (III)	17 221 139		17 221 139	14 305 925
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)				517	
TOTAL ACTIF (I à VI)		36 914 825	11 442 149	25 472 677	20 600 209

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

32 780

17 850

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 221 953	1 221 953
	RESERVES		
	Réserve légale	122 195	122 195
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	29 742	29 742
	Report à nouveau	5 135 349	4 413 294
	Résultat de l'exercice	963 754	1 022 055
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	7 472 993	6 809 239
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		517
	Total des provisions		517
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 060 018	6 806 118
	Emprunts et dettes financières divers (3)	2 645 791	203 674
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 860 543	2 274 580
	Dettes fiscales et sociales	4 557 975	3 412 429
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	78 320	391 379	
Produits constatés d'avance (1)	795 841	702 274	
Total des dettes	17 998 488	13 790 453	
Ecart de conversion passif	1 196		
TOTAL PASSIF	25 472 677	20 600 209	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	963 754,33	1 022 054,73	
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	12 928 480	10 329 861	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	2 567 966	2 535 611	
(3) Dont emprunts participatifs	2 500 000		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	205 954	4 643	210 596	97 762
	Production vendue (Biens)	1 638 317	625 666	2 263 983	5 638 121
	Production vendue (Services et Travaux)	15 248 815	10 294 486	25 543 302	20 610 039
	Montant net du chiffre d'affaires	17 093 086	10 924 795	28 017 881	26 345 922
	Production stockée				
	Production immobilisée			3 523 710	2 932 354
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			94 061	12 083
	Autres produits			334	38
		Total des produits d'exploitation (1)			31 635 986
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock			62 226	65 774
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			24 466 059	22 788 054
	Impôts, taxes et versements assimilés			119 436	148 140
	Salaires et traitements			2 932 700	2 693 389
	Charges sociales du personnel			1 313 801	1 218 941
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			1 832 972	1 312 044
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
Autres charges			671 980	13	
	Total des charges d'exploitation (2)			31 399 174	28 226 355
RESULTAT D'EXPLOITATION				236 813	1 064 043

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

RESULATAT D'EXPLOITATION		236 813	1 064 043
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	581 423	239 829
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	480 201	86
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	517	
	Différences positives de change	18 026	19 977
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		1 080 166	259 892
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 867
	Intérêts et charges assimilées (4)	152 091	86 326
	Différences négatives de change	54 873	95 402
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		206 964	184 595
RESULTAT FINANCIER		873 202	75 297
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 110 015	1 139 340
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	37 323	15 803
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		37 323	15 803
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		2 905
	Sur opérations en capital	32 194	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		4 080
Total des charges exceptionnelles		32 194	6 985
RESULTAT EXCEPTIONNEL		5 129	8 818
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		151 390	126 103
TOTAL DES PRODUITS		32 753 475	29 566 093
TOTAL DES CHARGES		31 789 721	28 544 038
RESULTAT DE L'EXERCICE		963 754	1 022 055
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		581 423	239 915
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			



Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **25 472 677** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **32 753 475** euros
 - un total charges de **31 789 721** euros

 - dégage un résultat de **963 754** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2021**
- finit le **31/12/2021**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SA CODIX** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de la mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables édictées par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général , et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

2. REGLES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

• Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Les durées d'utilisation moyenne habituellement retenues sont les suivantes (en années) :

- 5 : Logiciels
- 4 à 5 : Matériel
- 3 à 10 : Installations générales, Agencements, Aménagements divers
- 10 : Marque
- 3 à 5 : Matériel de bureau et informatique
- 10 : Mobilier

Le fonds commercial inscrit au bilan est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée, il n'a donc pas fait l'objet d'un amortissement.

• Immobilisations financières

Les titres de participation ont été évalués à leur coût d'achat, hors frais accessoires.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- **Créances et produits**

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée le cas échéant pour tenir compte du risque de non recouvrement.

- **Dettes et charges**

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou charges à payer au passif du bilan.

- **Disponibilités et valeurs mobilières de placement**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'achat. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

- **Engagement hors bilan**

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon prospective (Unités de Crédits Projetés) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 62 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective),
- taux d'actualisation retenu : 0,65%
- taux d'évolution salariale annuelle : 1,5%
- Effectif concerné : 44

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Faits significatifs**

Impact du COVID-19 dans les comptes clos au 31/12/2021

Compte de résultat

La crise sanitaire liée au COVID-19 n'a pas eu d'impact négatif sur le niveau d'activité de la société.

Les impacts sur les charges et autres produits ont été limités. Ce sont essentiellement les frais liés aux déplacements qui ont grandement évolué.

Aucune subvention n'a été perçue par la société au titre des mesures de soutien.

Le recours au chômage partiel n'a pas été sollicité.

Bilan

Aucun report d'échéance n'a été sollicité par la société.

Aucune évolution du crédit client et fournisseur n'a été enregistré à raison de l'évènement.

Des prêts dans le cadre des politiques de soutien (PGE,...) ont été contractés sur l'exercice 2020 pour un montant global de 2.900 K€. Un prêt participatif de relance a été contracté sur 2021 à hauteur de 2.500.000 €.

Evaluation des actifs, passifs, produits et charges

Aucune modification des méthodes d'évaluation des actifs, passifs, produits et charges n'a été mise en œuvre du fait de la crise sanitaire.

Information sur la continuité d'exploitation

A la date d'arrêté des comptes 2021, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation

- **Honoraires du commissaire aux comptes**

Conformément au décret 2008-1487 du 30 novembre 2008, nous vous informons que le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes figure au compte de résultat au titre du contrôle légal pour un montant de 10.000 euros HT.

COMPAGNIE DE DISTRIBUTION INFORMATIQUE EXPERT (CODIX SA)

Société Anonyme
Capital de 1 221 953,20 euros
Siège social : 200 rue du Vallon
Immeuble Le Carat, Sophia-Antipolis
06560 Valbonne
RCS GRASSE 392 453 064
Ci-après « Société »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022 PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 963 754,33 euros de la manière suivante :

Bénéfice net comptable de l'exercice	963 754,33 euros
Auquel s'ajoute :	
Le "Report à nouveau" antérieur	5 135 348,51 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	6 099 102,84 euros
A titre de dividendes aux Actionnaires	300 000,00 euros
Soit 1,53 euros par action	
Le solde soit	5 799 102,84 euros
En totalité au compte "Report à nouveau"	

Le paiement des dividendes serait effectué à compter du 1^{er} septembre 2022 par inscription aux comptes courants des Actionnaires. Le paiement effectif sera diligenté en fonction de la trésorerie de la Société.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts s'élève à 192 655 euros.
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 107 345 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les Actionnaires ont été informés que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018, sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "FLAT TAX") non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'Actionnaire, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.
- L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
 - Soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt.
 - Soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%.
- Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividendes distribués	Montant éligible à l'abattement de 40%
Exercice clos le 31/12/2020	300 000,00 euros	192 655,00 euros
Exercice clos le 31/12/2019	300 000,00 euros	192 655,00 euros
Exercice clos le 31/12/2018	300 000,00 euros	192 655,00 euros

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

<p><i>Certifié conforme</i> Monsieur Paul, Henri CASTELLI Le Président du Conseil d'Administration</p>	<p>DocuSigned by:  965EBE5EC8BB415...</p>
---	--

COMPAGNIE DE DISTRIBUTION INFORMATIQUE EXPERT (CODIX SA)

Société Anonyme
Capital de 1 221 953,20 euros
Siège social : 200 rue du Vallon
Immeuble Le Carat, Sophia-Antipolis
06560 Valbonne
RCS GRASSE 392 453 064
Ci-après « Société »

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi et aux Statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

I. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Il est rappelé que la Société est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés depuis le 14 octobre 1993, elle a pour activité principale :

- La création de logiciels.
- La recherche dans de nouvelles technologies et prestations d'intégration.
- L'audit et le conseil.
- L'assistance et la formation.
- Les éditions de logiciels.
- L'intégration de systèmes.

La Société dispose d'un établissement secondaire, immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris depuis le 4 janvier 2021, sis au 33 avenue du Maine, 75015 Paris, dont l'activité principale est l'édition de logiciels applicatifs.

La Société CODIX est l'éditeur d'iMX, une solution logicielle unique dédiée à la gestion événementielle des dossiers de plusieurs métiers dont notamment : l'Affacturage, Commercial finance, Supply-Chain finance, Trade finance, le Financement des entreprises, le Leasing, le Recouvrement & Contentieux, la Gestion des Créances Clients, le Crédit à la consommation, l'Assurance-Crédit.

iMX est un progiciel innovant qui permet de mettre en place des fonctionnalités métiers et de répondre aux besoins spécifiques de ses clients en les intégrant dans une structure technique unifiée facilement personnalisable.

La Société dispose de filiales dans le monde entier, en Bulgarie, en Tunisie, aux Etats-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni, au Mexique et au VIET-NAM.

Depuis sa création, CODIX a suscité l'intérêt des plus grandes entreprises françaises et internationales grâce à l'efficacité, la flexibilité, la fiabilité et l'ouverture de ses solutions. Ces atouts ont convaincu de grands groupes leaders sur leurs marchés respectifs d'adopter sa technologie.

Outre l'ouverture et la puissance de ses solutions, CODIX a su démontrer la maîtrise dans l'intégration de ses outils au travers d'une méthodologie de mise en place testée et approuvée lors de la réalisation de projets souvent complexes.

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Notre chiffre d'affaires est en constante progression, à la clôture de l'exercice écoulé, il ressort à 28 017 881 euros contre 26 345 922 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,35%. En cinq ans notre chiffre d'affaires a progressé de l'ordre de 62,76%.

Notre résultat net comptable est quant à lui relativement stable.

L'internationalisation progressive réussie de notre activité a permis au fil des années à notre Société d'être plus à même de faire face aux crises économiques successives par la constitution d'une clientèle française et internationale solide convaincue par les atouts des solutions innovantes que notre Société a su développer.

Ainsi, la crise sanitaire actuelle liée au COVID-19 n'a pas eu trop d'impact négatif sur l'activité de la Société. Les impacts sur les charges et autres produits sont limités. Ce sont essentiellement les frais liés aux déplacements qui ont grandement chuté au cours de l'exercice écoulé.

Aucune subvention n'a été perçue par la Société au titre des mesures de soutien et le recours au chômage partiel n'a pas été sollicité.

Par ailleurs, aucun report d'échéance n'a été sollicité par la Société et aucune évolution du crédit client et fournisseur n'a été enregistré à raison de l'évènement.

Des prêts dans le cadre des politiques de soutien tel que les Prêts Garantis par l'Etat ont été contractés au cours de l'exercice précédent pour un montant global de 2 900 000 euros.

Un prêt participatif de relance a été contracté au cours de l'exercice écoulé à hauteur de 2 500 000 euros.

Il est précisé qu'aucune modification des méthodes d'évaluation des actifs, passifs, produits et charges n'a été mise en œuvre du fait de la crise sanitaire.

Principaux risques et incertitudes

Notre Société évolue dans un secteur économique très concurrentiel dans lequel des efforts constants doivent être réalisés afin de développer des solutions innovantes qui anticipent les besoins d'une clientèle très exigeante.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2021, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société continue d'engager des dépenses de recherche et de développement :

- Notre Société a engagé au titre de l'exercice écoulé un montant total de 515 873 euros au titre des dépenses de développement pour lesquelles elle a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche et développement d'un montant de 154 762 euros.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

En conclusion, à la date d'arrêté des comptes 2021, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Par conséquent, nous sommes très optimistes sur les perspectives d'avenir à court, moyen et long, termes en dépit de la crise économique mondiale actuelle.

En effet, la France à l'instar des autres états de l'Union Européenne, commence à sortir de cette crise sanitaire et économique sans précédent.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022 sont de poursuivre le développement à l'international de notre activité et d'accroître notre chiffre d'affaires grâce à l'efficacité, la flexibilité, la fiabilité et l'ouverture de nos solutions tout en maintenant nos dépenses de fonctionnement à leur juste niveau.

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société.

Notre Société détient :

- 100% du capital de sa filiale située en Bulgarie :

- La Société CODIX BULGARIA sise à Sofia (1766), Business Park Sofia, building 2.

- 100% du capital de sa filiale située au Vietnam :

- La Société CODIX VN sise Hochiminh City, 364 Cong Hoa, Ward 13, Tan Binh district.

- 100% du capital de sa filiale située en Espagne :

- La Société LATIN AMERICA sise à Madrid (28006), Calle Paseo de la Castellana, 153.

- 100% du capital sa filiale située au Royaume-Uni :

- La Société CODIX UK sise à Milton Keynes (MK9 1FF), 160 Midsummer Boulevard.

DS DS DS
Ik DN PC

- 80% du capital de chacune de ses deux filiales situées en Tunisie :

- La Société CODIX TUNISIE sise à Tunis (2035), 50, Rue de l'Artisanat Charguia 2.
- La Société CODIX TUNISIE DEVELOPPEMENT sise à Tunis (1003), Bloc 10B, Immeuble Lloyd, Centre Urbain Nord.

- 80% du capital de sa filiale située au Mexique :

- La Société CODIX MEXICO sise Cuauhtémoc Mexico City (06100), Avenue Amsterdam 255-505 Colonia Hipódromo Condesa.

- 50% du capital de sa filiale située aux Etats-Unis :

- La Société CODIX LLC USA sise à Atlanta (Georgia 30309), 1230 Peachtree Street NE Suite 1900.

Nous vous signalons que notre Société a pris, au cours de l'exercice écoulé, les participations suivantes :

- 100 pour cent du capital de la Société CODIX SOFTWARE UK Limited sise à Milton Keynes (MK9 1FF), 160 Midsummer Boulevard.

III. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L.441-14 et D.441-6, I du Code de commerce, sont communiquées, les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2021 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans les tableaux joints en annexe.

IV. CONTRATS DE PRÊT

Aucun prêt n'a été consenti par notre Société en vertu de l'article L.511-6, 3 bis du Code Monétaire et Financier, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

V. RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 28 017 881 euros contre 26 345 922 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,35%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 3 618 105 euros contre 2 944 475 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 22,88%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 62 226 euros contre 65 774 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,40%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 24 466 059 euros contre 22 788 054 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,36%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 119 436 euros contre 148 140 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -19,38%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 932 700 euros contre 2 693 389 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,89%.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 313 801 euros contre 1 218 941 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,78%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 42 contre 38 pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,53%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 832 972 euros contre 1 312 044 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 39,70%.

Le montant des autres charges s'élève à 671 980 euros contre 13 euros pour l'exercice précédent, soit une très forte variation.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 31 399 174 euros contre 28 226 355 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 11,24%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 236 813 euros contre 1 064 043 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -77,74%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 873 202 euros (75 297 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 1 110 015 euros contre 1 139 340 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,57%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 5 129 euros contre 8 818 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -41,83%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 151 390 euros contre 126 103 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 20,05%.

Le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde ainsi par un bénéfice net comptable de 963 754,33 euros contre un bénéfice net comptable de 1 022 054,73 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,70%.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 25 472 677 euros contre 20 600 209 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 23,65%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 963 754,33 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la manière suivante :

Bénéfice net comptable de l'exercice	963 754,33 euros
Auquel s'ajoute :	
Le "Report à nouveau" antérieur	5 135 348,51 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	<u>6 099 102,84 euros</u>
A titre de dividendes aux Actionnaires	300 000,00 euros
Soit 1,53 euros par action	
Le solde soit	<u>5 799 102,84 euros</u>
En totalité au compte "Report à nouveau"	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 7 172 993,47 euros.

Le paiement des dividendes serait effectué à compter du 1^{er} septembre 2022 par inscription aux comptes courants des Actionnaires. Le paiement effectif sera diligenté en fonction de la trésorerie de la Société.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts s'élève à 192 655 euros.
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 107 345 euros.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018, sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "FLAT TAX") non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'Actionnaire, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- Soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt.
- Soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividendes distribués	Montant éligible à l'abattement de 40%
Exercice clos le 31/12/2020	300 000,00 euros	192 655,00 euros
Exercice clos le 31/12/2019	300 000,00 euros	192 655,00 euros
Exercice clos le 31/12/2018	300 000,00 euros	192 655,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non-déductibles fiscalement qui s'élèvent à un montant global de 11 859 euros dont :

- 10 147 euros au titre de la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés
- 1 712 euros au titre des écarts de conversion actif et passif 2020/2021.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

VI. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

1. Informations concernant les mandataires sociaux**Liste des mandats et fonctions**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux.

Monsieur Paul, Henri CASTELLI

- Président de la Société COMPAGNIE DE DISTRIBUTION INFORMATIQUE EXPERT (CODIX SA)
- Administrateur de la Société COMPAGNIE DE DISTRIBUTION INFORMATIQUE EXPERT (CODIX SA)
- Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société CODIX Bulgarie (BG)
-

Monsieur Ilia KIRILOV

- Directeur général de la Société COMPAGNIE DE DISTRIBUTION INFORMATIQUE EXPERT (CODIX SA)
- Administrateur de la Société COMPAGNIE DE DISTRIBUTION INFORMATIQUE EXPERT (CODIX SA)
- Administrateur de la Société CODIX Espagne (SP)

Monsieur Didier, Paul NOPRE

- Administrateur de la Société COMPAGNIE DE DISTRIBUTION INFORMATIQUE EXPERT (CODIX SA)

Monsieur Laurent, Noël, Serge TABOUELLE

- Directeur général délégué de la société COMPAGNIE DE DISTRIBUTION INFORMATIQUE EXPERT (CODIX SA)
- Directeur de la Société CODIX SOFTWARE UK Limited

2. Les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Nous vous précisons qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre la Société et d'une part, l'un des Mandataires sociaux ou l'un des Actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, et, d'autre part, une autre Société dont l'un des Mandataires sociaux ou l'un des administrateurs de la Société est associé indéfiniment responsable ou dirigeant de cette entreprise.

Nous vous rappelons ci-dessous, les conventions conclues et régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration de notre Société au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10%

1. Compte courant d'Actionnaire non-rémunéré de Monsieur Ilia KIRILOV :
 - Monsieur Ilia KIRILOV détient une créance en compte courant d'Actionnaire non-rémunéré sur la Société dont le montant s'élève au 31 décembre 2021 à 9 427,73 euros.
2. Compte courant d'Actionnaire non-rémunéré de Monsieur Paul, Henri CASTELLI :
 - Monsieur Paul, Henri CASTELLI détient une créance en compte courant d'Actionnaire non-rémunéré sur la Société dont le montant s'élève au 31 décembre 2021 à 3 429,52 euros.
3. Compte courant d'Actionnaire non-rémunéré de Monsieur Didier, Paul NOPRE :
 - Monsieur Didier, Paul NOPRE détient une créance en compte courant d'Actionnaire non-rémunéré sur la Société dont le montant s'élève au 31 décembre 2021 à 26 249,85 euros.

CONVENTIONS CONCLUES AVEC LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE IMX

1. Etant précisé qu'aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 31 juillet 2001, la Société IMX Société Civile Immobilière, au capital de 19 550 euros, ayant son siège

social sis Chemin du Grand Vallon, Les Bouillides, Le Carat, 06560 Sophia Antipolis - Valbonne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grasse sous le numéro RCS GRASSE 437 580 376 dont Monsieur Paul, Henri CASTELLI, Président du Conseil d'Administration de la Société CODIX détient 29,03%, a donné à bail commercial à la Société des bureaux et 19 places de parking sis à Sophia Antipolis, Le Carat, 200 rue du Vallon et d'un avenant consécutif à l'acquisition des bureaux du rez-de-chaussée conclu en date du 21 octobre 2008 portant sur un demi-étage et 11 places de parking supplémentaires :

- Le montant total des loyers imputés en charges pour ladite location s'élève à 67 956,60 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Le montant total des charges locatives imputé en charge s'élève à 18 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Lesdites conventions ont été respectivement autorisées par décisions du Conseil d'Administration en date du 31 juillet 2001 et du 21 octobre 2008.

2. Etant précisé que la SCI IMX a sous-traité à la Société CODIX, la réalisation de prestations administratives, de mise à jour de la comptabilité et de gestion de la trésorerie :

- Le montant total des honoraires de sous-traitance générale reçu de la SCI IMX s'élève à 9 500,00 euros HT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3. Délégations en cours de validité accordées par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce

Nous vous précisons qu'aucune délégation accordée par l'Assemblée générale des Actionnaires dans le domaine des augmentations de capital n'est en cours de validité et qu'aucune délégation dans ce domaine n'a été utilisée au cours de l'exercice écoulé.

VII. ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'Administrateurs ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Votre Conseil vous invite, après la lecture de ces différents rapports et de leurs annexes, à vous prononcer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Valbonne, le 10 mai 2022

Le Conseil d'Administration

<p align="center"><u>Monsieur Paul, Henri CASTELLI</u> Président du Conseil d'Administration</p>	<p>DocuSigned by: <i>Paul Castelli</i> 965EBE5EC8BB415...</p>
<p align="center"><u>Monsieur Didier, Paul NOPRE</u> Administrateur</p>	<p>DocuSigned by: <i>Didier NOPRE</i> 1F8FD11A8F5F457...</p>
<p align="center"><u>Monsieur Ilia KIRILOV</u> Directeur général</p>	<p>DocuSigned by: <i>Ilia Kirilov</i> C5D3CA650AAC498...</p>

ANNEXE 1 : INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :**

1. Article D.441-6, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	1.570.305 € HT	1.470.782 € HT	388.823 € HT	207.314 € HT	3.637.224 € HT
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	6,40 % HT	6,00 % HT	1,59 % HT	0,85 % HT	14,84 % HT
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	NEANT				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-5 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<i>Délais contractuels</i>				

2. Article D.441-6, 2° du Code de commerce : **Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.**
(Hors clients douteux)

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	3.180.574 € TTC	1.401.839 € TTC	490.398 € TTC	195.117 € TTC	5.267.928 € TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	10,11 % TTC	4,45 % TTC	1,55 % TTC	0,62 % TTC	16,75 % TTC
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	NEANT				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-5 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<i>Délais contractuels</i>				

**ANNEXE 2 : TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
<i>I – Situation financière en fin d'exercice</i>					
a) Capital social	1 221 953	1 221 953	1 221 953	1 221 953	1 221 953
b) Nombre d'actions émises	195 500	195 500	195 500	195 500	195 500
<i>II – Résultat global des opérations effectives</i>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	28 017 881	26 345 922	25 441 648	19 952 596	17 214 182
b) Bénéfices avant impôts, participations, amortissements et provisions	2 872 375	2 467 148	2 016 119	1 870 688	1 669 727
c) Impôt sur les bénéfices	151 390	126 103	33 778	- 66 852	18 553
d) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	963 754	1 022 055	925 912	975 754	878 020
e) Résultat distribué	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
f) Participation des salariés					
<i>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</i>					
a) Bénéfices après impôts, participations mais avant amortissements et provisions	14	12	10	10	8
b) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	5	5	5	5	4
c) Dividende versé à chaque action	2	2	2	2	2
<i>IV – Personnel</i>					
a) Nombre de salariés	42	38	36	30	27
b) Montant de la masse salariale	2 932 700	2 693 389	2 643 272	2 096 951	1 715 546
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	1 313 801	1 218 941	1 205 321	966 421	799 101



Fiduciaire Ile de France Méditerranée Audit

**S.A. COMPAGNIE DE DISTRIBUTION
INFORMATIQUE EXPERT**

Société Anonyme

200 Rue du Vallon - Immeuble Le Carat

06560 VALBONNE

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

FIFM AUDIT - 36, rue Lamartine - 06000 NICE - Tél : 04 92 47 74 74 - Fax : 04 93 13 00 93

SARL au capital de 1000 € inscrite Près la Cour d'Appel d'Aix en Provence
Siret 494 179 401 00018 – TVA intracommunautaire FR12 494 179 401

www.safim.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Actionnaires,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A. CODIX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la S.A. CODIX à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que le tableau des filiales et participations présent dans l'annexe des comptes annuels est incomplet.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la S.A. CODIX à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la S.A. CODIX ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Nice, le 15 juin 2022

FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE
MEDITERRANEE AUDIT
Commissaire aux comptes inscrit à la
compagnie d'Aix-en-Provence

Elisa TOMASINI
Mandataire social et responsable technique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Elisa Tomasini', with a long horizontal flourish extending to the right.

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.